

Égalité professionnelle : sprint final pour calculer et publier l'indice 2021

L'horloge tourne... et le 1^{er} mars, il sera trop tard. Toutes les entreprises de plus de 50 salariés ont en effet jusqu'à la fin du mois de février pour calculer et publier leur index 2021 – comprenez leur indice – de l'égalité professionnelle. Elles doivent aussi transmettre leur note globale et leurs indicateurs aux services du ministère du Travail ainsi qu'à leur comité social et économique (CSE). Cet index, conçu en 2018 comme « *un outil simple et pratique* », selon l'expression de la Rue de Grenelle, permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir en cas de problème. Il prend la forme d'une note sur 100 points, calculée chaque année

à partir de quatre ou cinq indicateurs (écarts de salaire ou de promotion ; dix plus hautes rémunérations ; retour de congé maternité...) selon la taille de l'entreprise. En cas de résultat inférieur à 75 points, l'entreprise doit prendre des mesures correctives pour diminuer les écarts dans un délai de trois ans, sous peine de sanction financière qui peut atteindre 1% de la masse salariale. En 2020, où près de 8 000 contrôles ont été menés, 81% des entreprises ont calculé leur index. Pour la première fois, les résultats des entreprises de plus de 250 salariés, qui en sont à leur troisième exercice, seront cette année publiés sur le site du ministère du Travail. En 2019, 17% des entreprises de plus de 1 000 salariés avaient une note inférieure à 75. En 2020, elles n'étaient plus que 4% à être encore en dessous. ■ M.L.

« A l'heure des "fake news", la Cour des comptes doit être plus réactive et accessible »

- Nommé en juin à la tête de la Cour des comptes, Pierre Moscovici présente ce jeudi sa réforme de l'institution.
- Contrôle d'initiative citoyenne, plateforme de lanceurs d'alerte, diversité : il détaille ses projets.

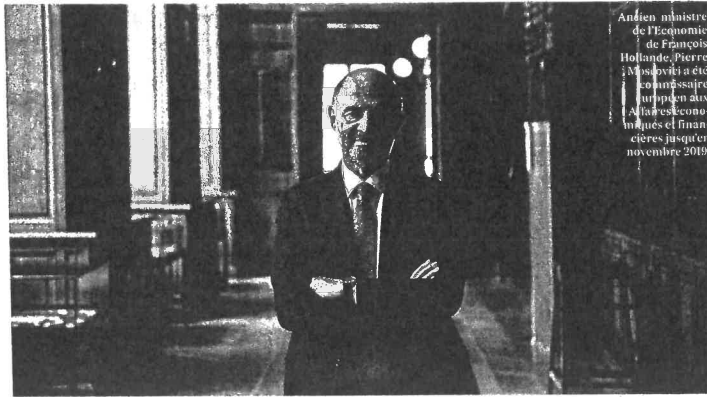
Propos recueillis par
Isabelle Couet
@icouet
et Renaud Honoré
@r_honore

Quel regard portez-vous sur la Cour des comptes après ces quelques mois à sa tête ? C'est une institution incroyablement forte et respectée. Un sondage montre que 70 % des Français font confiance à la Cour des comptes, ce qui est considérable pour une institution publique. Sa contribution au « grand débat », mais aussi aux discussions sur la réforme des retraites, la fraude fiscale, la filière EPR ou encore la rénovation de Notre-Dame lui donnent une place reconnue sur les sujets qui comptent pour les citoyens. Et en interne, on constate que 90 % des personnels sont fiers d'y travailler.

Pourquoi la réformer alors ? J'ai lancé une réflexion stratégique car nous étions arrivés au bout du cycle ouvert par Philippe Séguin et poursuivi par Didier Migaud, qui ont modernisé l'institution, et parce que la crise économique, sociale, financière que nous connaissons bouleverse les conditions d'exercice et le sens de nos missions. Mon ambition – nourrie par un travail collectif mené depuis six mois avec plusieurs centaines d'auditions et de consultations – est désormais de la faire entrer davantage dans le temps et dans son temps.

Par quels changements cela doit-il passer ? J'ai défini trois grandes orientations, qui se déclineront en 40 actions. Mon premier objectif est de conforter et moderniser nos métiers. Le deuxième axe vise à une meilleure intégration entre la Cour des comptes et les Chambres régionales et territoriales des comptes – qui sont les deux faces d'une même pièce. Il faut rapprocher ces deux sphères, y compris dans leur gouvernance. Les chambres régionales doivent aussi pouvoir évaluer des politiques publiques, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Enfin, troisième orientation, je souhaite que la Cour soit plus ouverte et plus proche des citoyens. Nous devons mettre plus de nerf, de réactivité dans le dispositif et être plus accessibles.

C'est-à-dire ?
Je veux par exemple qu'on puisse



Ancien ministre de l'Économie de François Hollande, Pierre Moscovici a été nommé aux Affaires économiques et financières jusqu'en novembre 2019.

en dehors du vivier de l'ENA. Mais ce serait une erreur de priver la Cour des comptes, le Conseil d'État et d'autres grands corps de jeunes issus de l'ENA. Nous aggraverions encore une pyramide des âges qui tend au vieillissement. Mais on peut envisager que ces jeunes issus de l'ENA, et sortis par classement, ne soient titularisés à la Cour qu'après 5 ou 6 ans, après avoir fait une mobilité à l'extérieur. Et cela n'empêche pas de réfléchir à une diversification des recrutements !

J'ajoute une dimension absolue essentielle, qui est celle de l'égalité femmes-hommes et de la diversité. Toute notre politique de recrutement et de promotion en tiendra compte. Pendant mon mandat, je nommerai ainsi un président de chambre issu de la diversité. Ce n'est pas de la discrimination positive, c'est juste que ce n'est jamais arrivé et que ce n'est pas normal.

« Dans une période où le temps politique s'est raccourci et où les crises se multiplient, il ne faut pas courir le risque d'apparaître comme des inspecteurs des travaux finis. »

lancer des contrôles d'initiative citoyenne, un peu sur le modèle des pétitions, à partir d'une plateforme en ligne. Ce serait une vraie révolution. Autre mesure : créer une plateforme de signalement pour les citoyens lanceurs d'alerte. En parallèle, il faut aussi que la Cour évalue, à l'occasion des contrôles qui s'y prêtent, la qualité des services rendus au public et que les délais soient réduits. Nos rapports prennent environ 15 mois aujourd'hui, je souhaiterais descendre à 8 mois en moyenne.

Dans cette optique, nous allons lancer des « audits flash », permettant de chiffrer une mesure, un projet d'équipement, au niveau national ou local, en seulement quelques semaines ou quelques mois. Ce sera un outil d'aide à la décision publique.

« Je veux qu'on puisse lancer des contrôles d'initiative citoyenne, un peu sur le modèle des pétitions, à partir d'une plateforme en ligne. »

PIERRE MOSCOVICI
Premier président
de la Cour
des comptes

Ce type de rapport aurait été intéressant durant la crise, pour évaluer le coût de tel dispositif par exemple. Notre homologue britannique s'est livré à ce genre d'exercices.

Vous dites aussi qu'il faut que le travail de la Cour soit plus accessible...

Je pense que tous nos travaux doivent pouvoir, à terme, être publiés, alors qu'aujourd'hui seuls 60 % le sont. Cela répond à l'exigence de transparence. Chaque rapport doit être lisible et incontestable. Il nous faut également diversifier et intensifier la communication de la Cour, par sa présence sur les réseaux sociaux et Internet, et que les jeunes générations puissent avoir plus facilement accès à nos travaux.

Vous comptez imposer un changement de culture à l'institution. Vous ne craignez pas des difficultés ?
Le National Audit Office britannique s'est transformé avant nous et nous a prévenus que nous allons rencontrer des résistances culturel-

les. Au fond, ce que je veux, c'est parachever la transformation des juridictions financières en un grand organisme indépendant de contrôle, d'audit et d'évaluation des politiques publiques. Cette perspective, à l'heure des « fake news », est motivante. Je précise que ces réformes s'étaleront dans le temps. Les concertations en interne montrent un soutien très fort aux pages 207

Mais en voulant coller à l'actualité, n'y a-t-il pas un risque de politiser l'institution, de l'éloigner de son rôle de « sage » ?
Être dans son temps, ce n'est pas être dans l'air du temps ; nous n'avons aucune vocation à nous substituer aux décideurs. Mais une mise sous tension est nécessaire. Dans une période où le temps politique s'est raccourci et où les crises se multiplient, il ne faut pas courir le risque d'apparaître comme des inspecteurs des travaux finis. À côté de cela, mon ambition est également de produire plus d'évaluations des politiques publiques sur le long terme, qui peuvent parfois prendre jusqu'à deux ans de travail. Cela ne représente aujourd'hui que 4 % de notre production. Le but est d'arriver à 20 % à 2025.

Le rapport Bassères sur la

responsabilisation des gestionnaires publics préconise de supprimer la fonction Juridictionnelle de la Cour des comptes. Que répondez-vous ?
Jean Bassères fait le constat, que je partage, d'une imbrication de plus en plus forte entre les fonctions d'ordonnateur et de comptable – le décideur en matière de politique publique et celui qui l'exécute – et prône en conséquence un régime de responsabilité simplifié passant par un même juge. Le diagnostic est pertinent mais je récusé sa prescription. Retirer leur fonction Juridictionnelle à la Cour et aux chambres régionales et territoriales – qui disposent de centaines de personnes ayant l'expertise et la compétence – pour la confier à la Cour de discipline budgétaire et financière, qui a peu de moyens et instruit aujourd'hui 10 à 20 dossiers par an, n'a aucun sens ! Si on va vers un juge unifié des gestionnaires publics, ce ne peut être que les juridictions financières.

Le changement de culture à la Cour des comptes doit-il passer par un changement de recrutement de jeunes recrutés, en dehors du vivier de l'ENA ?
Je n'ai pas de position conservatrice sur le sujet et le fait est que les juridictions financières recrutent déjà

Voulez-vous toujours sortir la Cour des comptes de la logique austéritaire ? Ces propos avaient surpris...
L'austérité est une approche qui consiste à mettre en doute la pertinence de la dépense publique pour ne mettre en avant que la préoccupation des coûts au risque d'affaiblir les services publics. À l'évidence, la période qui vient – et pour longtemps – n'est pas une période austéritaire. Notre dette va rester au-dessus du seuil des 100 % du PIB et plus pendant dix ans, et nos déficits seront supérieurs à 3 % pendant plusieurs années. Pour autant, la Cour des comptes est là pour s'assurer de la bonne gestion des deniers publics. Nous resterons des évaluateurs exigeants et sérieux, mais en changeant la focale. ■

Olivier Dussopt s'attaque à la fraude sociale

Le ministre des Comptes publics a arrêté une trentaine d'actions à déployer pour lutter contre ce fléau.

MANON MALHÈRE  @ManonMalhere

COMPTES PUBLICS C'est un nouveau tour de vis qu'Olivier Dussopt entend donner pour améliorer la lutte contre la fraude sociale. La pression est, il faut l'avouer, forte à l'heure où les comptes publics sont durablement plombés par la crise... « Il n'y a jamais eu de tolérance envers les fraudeurs. Mais avec la crise et les moyens actuellement déployés, notre politique de tolérance zéro est d'autant plus nécessaire », insiste le ministre des Comptes publics qui vient de valider un plan d'une trentaine d'actions concrètes pour les deux ans à venir lors de la première réunion du comité de pilotage réunissant les administrations concernées par le sujet.

En réalité, la pression monte depuis plusieurs années maintenant, avec la multiplication de rapports pointant les lacunes en matière de lutte contre l'escroquerie aux prestations et cotisations sociales. En septembre dernier encore, la Cour des comptes a estimé que les progrès restaient bien trop lents. Sans compter que l'ampleur même du phénomène suscite toujours de vives controverses. Le député LR Patrick Hetzel a récemment évalué les versements indus de prestations sociales à 30 milliards d'euros.

« La fraude aux prestations et cotisations sociales détectée en 2019 s'élève à 1,5 milliard d'euros. Elle est nécessairement plus élevée en réali-



té - elle est régulièrement évaluée entre 5 et 6,5 milliards pour les cotisations sociales - mais, en tout cas, on est très loin des dizaines de milliards que certains avancent », rappelle Olivier Dussopt. Plus largement, « je ne suis pas là pour nourrir les passions. J'ai demandé aux équipes d'appliquer le plan de façon chirurgicale en se basant sur des faits », précise encore le ministre des comptes publics. Dans le

« J'ai demandé aux équipes d'appliquer le plan de façon chirurgicale en se basant sur des faits », explique Olivier Dussopt, le ministre des Comptes publics.

JEAN-CHRISTOPHE MARMARA/LE FIGARO

détail de ce plan, qui s'inscrit dans la continuité de la loi de financement de la sécurité sociale votée en décembre, l'exécutif veut tout d'abord renforcer la lutte contre la fraude à l'identité. D'ici la fin de l'année, les prestations versées seront suspendues et récupérées en cas de non-certification du numéro de sécurité sociale (NIS) qui permet justement d'identifier les assurés. Par ailleurs, Bercy veut

faciliter l'accès des administrations sociales au fichier national des comptes bancaires (Ficoba) pour vérifier que le bénéficiaire est bien titulaire du compte sur lequel sont versées les prestations.

Autre terrain d'action, la suppression des cartes vitales en sur-nombre par rapport aux assurés (150 000 en plus). Et ce, en améliorant les contrôles du lieu de résidence des titulaires. Le ministre

1,5
milliard d'euros

Montant constaté de la fraude aux prestations et cotisations sociales

veut notamment systématiser les échanges entre les organismes sociaux et le fisc qui possède des données sur la domiciliation fiscale de chaque assuré social.

Professionnels de santé

Des mesures visent également à contrôler l'existence de retraités vivant à l'étranger et percevant une retraite française via notamment l'utilisation de données biométriques. La raison ? Certains sont décédés mais leurs pensions continuent d'être versées à... leurs descendants.

Enfin, la lutte contre les escroqueries commises par les professionnels de santé (comme les surfacturations), pointées par la Cour des comptes. La mise en place de la prescription médicale électronique devrait être généralisée fin 2022. Un décret devrait en outre être adopté au cours de l'année pour déconventionner d'office les professionnels qui récidivent. ■

Emmanuel Macron veut rassurer à propos des vaccins

« Tous les Français adultes qui le souhaitent » seront vaccinés d'ici à la fin de l'été

L'engagement est pris. Mardi 2 février, lors d'un entretien surprise au journal de « 20 heures » de TF1, Emmanuel Macron a promis que « d'ici à la fin de l'été, nous aurons proposé à tous les Français adultes qui le souhaitent un vaccin ». Une manière d'essayer de donner des perspectives positives dans une période dominée par les lourdes incertitudes que font planer les variants du Covid-19, en particulier celui en provenance du Royaume-Uni. Mais cette promesse du chef de l'Etat vise surtout à essayer de battre en brèche les critiques récurrentes des dernières semaines sur les lenteurs de la vaccination en France.

Cet objectif qu'il se fixe, « c'est exactement le même rythme, la même solution, que nos voisins allemands et que nos autres voisins européens », a assuré M. Macron. Il appuie ainsi son ministre de la santé, Olivier Véran, qui évoquait un calendrier similaire, contrairement au président du conseil scientifique, Jean-François Delaunay, nettement moins optimiste. « D'ici à la fin de l'été, on aura vacciné 40 % de la population française, pas plus », estimait l'infectiologue, le 24 janvier, sur BFM-TV.

A l'heure actuelle, 2,3 % de la population française a reçu une première dose de vaccination, contre 3 % en Allemagne et 3,4 % en Italie. Des chiffres bien maigres en comparaison de ceux d'autres pays, qui grimpent à 9,6 % aux Etats-Unis ou à 14,4 % au Royaume-Uni, pour atteindre carrément 57,6 % en Israël. « Cela peut paraître trop lent par rapport à d'autres pays, qui ont aussi des pays, comme le Royaume-

« Dès fin février-début mars, nous aurons des sites qui, en France, vont produire le vaccin »

EMMANUEL MACRON

Uni, qui sont des îles, et peuvent fonctionner différemment, ou les Etats-Unis, qui ont acheté massivement les premiers vaccins », a convenu M. Macron, mardi soir.

Mais la campagne française « se déroule au rythme qui était prévu », s'est-il défendu. « Début mars, nous aurons vacciné l'ensemble des pensionnaires de maisons de retraite qui l'ont souhaité », a affirmé le chef de l'Etat, soit 80 % des résidents, ainsi que « les plus de 75 ans ». Lors d'une conférence organisée à la Sorbonne, vendredi, le « Monsieur vaccins » de l'exécutif, Alain Fischer, évoquait de son côté un horizon plus proche pour les habitants des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), au 15 février.

Cette interview présidentielle est donnée dans un contexte de fortes critiques contre la Commission européenne, accusée d'avoir acheté trop peu de vaccins, et trop tard, pour le compte des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le laboratoire AstraZeneca a notamment semé l'effroi après avoir annoncé qu'il pourrait ne livrer que le tiers de la commande qu'il était censé honorer. Le chef de l'Etat monte donc au front, dans la foulée de la chancelière alle-

mande, Angela Merkel, pour tenter de rassurer sur l'approvisionnement en doses de vaccins. « Je défends la stratégie que nous avons adoptée avec l'Allemagne, avec l'UE, qui est de vacciner en Européens, a affirmé M. Macron. Nous ne pourrions vaincre le virus que si dans tous les pays de l'Europe où nous circulons librement, nous arrivons à avoir au même rythme, la même campagne de vaccination. »

Mardi, en fin d'après-midi, il réunissait en visioconférence à l'Élysée des représentants de laboratoires pharmaceutiques afin de trouver, selon ses mots, « les voies et moyens d'améliorer l'offre de production en France et en Europe, à court terme ». « Aujourd'hui, notre contrainte, c'est notre capacité à produire ces vaccins en grande quantité », reconnaît-il.

Faire appel au vaccin russe

A la sortie, Emmanuel Macron a annoncé que « dès fin février-début mars, nous aurons des sites qui, en France, vont produire le vaccin ». Ils seront au nombre de quatre. Le laboratoire français Sanofi devrait par ailleurs convertir un de ses sites basé en Allemagne afin de produire les vaccins de ses concurrents Pfizer-BioNtech et Moderna.

Enfin, le chef de l'Etat s'est déclaré ouvert à ce que les autorités sanitaires françaises et européennes évaluent la possibilité de faire appel au vaccin russe Spoutnik, qui semble « indiquer une très forte efficacité ». « Nous ne pouvons pas le distribuer en France tant que le producteur russe n'a pas soumis une autorisation de mise sur le marché à nos autorités », a néanmoins précisé M. Macron. Quant

au vaccin d'AstraZeneca, que la Haute Autorité de santé déconseille pour les plus de 65 ans en raison d'« un manque de données », il sera proposé en priorité aux personnels soignants de moins de 60 ans, puis à toute la population par tranches d'âges décroissantes.

Après avoir laissé son premier ministre, Jean Castex, annoncer vendredi 29 janvier de nouvelles mesures restrictives, Emmanuel Macron entend être celui qui dessine l'espoir d'une sortie de crise. Mais le chef de l'Etat a conscience que c'est à lui qu'incombera la nécessité d'annoncer un éventuel reconfinement dans les jours ou semaines à venir face à la menace des variants du Covid-19.

Mardi soir, 23 000 nouveaux cas avaient été répertoriés au total en vingt-quatre heures, un chiffre relativement stable depuis plusieurs jours. « Ça n'est pas notre stratégie de vaccination qui nous permettra d'éviter à court terme un reconfinement ou non, a reconnu Emmanuel Macron. Chaque jour, nous vérifions les chiffres, chaque jour nous suivons la situation. Elle est extrêmement tendue. » Il s'est dit néanmoins soucieux de « protéger au maximum notre jeunesse, qui a besoin d'étudier, d'aller à l'école, d'avoir un pays le plus ouvert possible malgré le virus ».

Mais ces variants ne font pas passer qu'une menace de court terme. En termes de vaccination, « on doit tout de suite prévoir ce qu'on doit produire à l'automne-hiver prochain pour faire face à une éventuelle évolution du virus », a averti le locataire de l'Élysée. Façon de prévenir : la crise sanitaire pourrait bien encore durer en 2022. ■

OLIVIER FAYE